WAR ZAO

Délégation Départementale du Finistère Penn ar Bed

APF France handicap

Bulletin départemental d'information destiné à l'ensemble des acteurs de
APF France handicap | adhérents | élus | salariés | usagers | bénévoles

N° 113 >>> juillet 2021

Sommaire

Édito 1
Les annonces 2
Bon à savoir 3
L'actualité départementale 4
Le dossier du trimestre 5
Le portrait du trimestre 6
Les loisirs 7
L'APF France handicap 29 8

Nous contacter
Email: *dd.29@apf.asso.fr*

BREST
87, Rue de Gouesnou
29200 Brest
Tel : 02 98 42 07 70

QUIMPER
65, Rue de Bénodet
29000 Quimper
Tél : 02 98 90 06 10

Notre actualité

Le blog départemental :
http://apf29.blogs.apf.asso.fr/

Facebook :
Venez nous rejoindre :
Délégation
APF France handicap du Finistère

Le site national :
https://www.apf-francehandicap.org/

ÉDITO

LA HONTE !

Peut-on prétendre faire une politique inclusive et maintenir la conjugalisation de l'AAH ?

Ceci n'est pas l'énoncé de l'épreuve de philo du bac 2021 mais la ligne de crête sur laquelle se tient tant bien que mal le gouvernement.

En effet, pour l'APF France handicap, la « déconjugalisation » de l'AAH, c'est-à-dire le fait de ne plus prendre en compte les ressources du conjoint pour calculer cette allocation, c'est donner aux personnes concernées le droit de vivre dignement en étant indépendant financièrement de son ou sa partenaire.

Une nouvelle fois, le gouvernement et sa majorité parlementaire ont fait échouer cette mesure de justice sociale et s'opposent à l'autonomie financière des personnes handicapées malgré la quasi-unanimité des autres groupes présents dans l'Assemblée. Tous les stratagèmes juridiques ont été mis en œuvre pour faire obstruction à un débat parlementaire, la secrétaire d'État invoquant même des difficultés informatiques pour refuser cette avancée sociétale majeure.

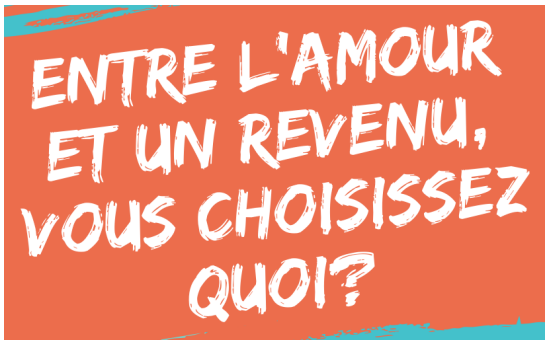

L'enjeu est bien celui de la dignité des personnes en situation de handicap, qui passe par une autonomie de leurs ressources, qu'elle soit en couple ou non.

L'APF France handicap appelle le Président de la République et le 1er Ministre à se ressaisir, et prépare une mobilisation nationale pour réclamer l'individualisation de l'AAH le 16 Septembre prochain . Tenez vous prêt (e) s !

Le Comité de rédaction du WAR ZAO

Carnet de famille

Nous adressons toutes nos condoléances aux proches de nos nombreux amis disparus récemment :

- Michel Cutulic de Saint-Renan.
- Maxime Derrien de Guipavas.
- Anne-Marie Mazé de Brest.
- Sylvie Le Roux de Brest.
- Georges Gourvès de Plougastel.
- Gildas Péron de Concarneau.
- Irène Créac'h, mère de Bruno Hélou.

Courrier des lecteurs

Extrait d'un courrier adressé à la Présidente du Conseil départemental.

« Depuis 2 mois, un accident pour l'une de mes auxiliaires de vie habituelle et la reprise de ses études pour la seconde me laisse plongée dans une situation critique.

Le prestataire d'aide à domicile a voulu m'imposer un remplacement qui s'est avéré désastreux.

Le profil des « professionnelles » qui défilent chez moi est souvent surprenant. Inverser la relation d'aide m'épuise. Que penser par exemple d'une professionnelle supposée m'aider lorsque celle-ci cherche les freins sur mon fauteuil électrique ? J'ai besoin d'une vraie auxiliaire de vie capable de répondre à certains besoins d'aide humaine spécifiques.

De nombreux services d'aide humaine exercent selon les mêmes pratiques. Des documents bien construits laissent penser au client que tout besoin PCH peut être servi à la perfection. Puis, dès le contrat signé, le projet de vie se transforme en contrat de vente et les « exigences » deviennent impossibles à satisfaire.

Pouvez-vous me faire savoir, Madame la Présidente, s'il existe des services d'aides à domicile prestataires autorisés répondant réellement aux besoins PCH, notamment pour la partie « entretien personnel » telle que prévue par la législation ? ».

Nelly Desquins

Brèves de trottoirs

Depuis l'assouplissement des restrictions sanitaires, chacun a pu remarquer ces nombreux commerces qui s'étalent sur les trottoirs.
Ces terrasses éphémères, installées avec l'accord des municipalités, empêchent bien souvent le cheminement des piétons, notamment ceux dont la mobilité est réduite.
La relance du commerce et l'animation des centres ville ne peuvent se faire au détriment des personnes en situation de handicap.

Après les terrasses sur les trottoirs, ce sont les brestois qui sont invités à fleurir les espaces publics, dont les trottoirs. La procédure ? Demander auprès de la mairie un permis de végétaliser qui précise les conditions de plantation. L'obligation de laisser un cheminement de 1,40 m est alors rappelée. Mais personne n'est dupe : qui se souciera du respect de la largeur du cheminement. Qui obligera à retirer les fleurs trop invasives ?

Des économies pour la délégation

Si vous acceptez de recevoir le WarZao uniquement par mail, faites le savoir auprès d'Annie (**annie.mocaer@apf.asso.fr**)

ou de Lénaïg (**lenaig.le-bot@apf.asso.fr**)

Certificat médical de la MDPH

Pour simplifier les démarches en MDPH, la durée de validité du certificat médical passe de 6 à 12 mois dès le 6 avril 2021 et concerne aussi certains dossiers récemment déposés.

Angélique Reptin

Rendez-vous à la mairie de Quimper

Madame Richard, conseillère déléguée au handicap à la mairie de Quimper, est venue à la délégation rencontrer plusieurs adhérents APF France handicap : nous avons détaillé les difficultés de mobilité, de déplacement, d'accès que rencontrent les personnes en situation de handicap à Quimper, fait part de nos attentes quant à un travail constructif avec les élus et les services.
Madame Richard a proposé que des groupes de travail issus des Commissions d'accessibilité travaillent en profondeur sur l'accès aux établissements recevant du public, la voirie, les transports collectifs.
De plus, la Municipalité envisage de constituer une instance de concertation par thème : la culture, les loisirs, la santé, la communication.

Le Conseil départemental se renouvelle

Les 20 et 27 juin, des élections se sont déroulées pour renouveler les conseils départementaux. Tout au long de la campagne, le Collectif des Associations des Personnes Handicapées (CAPH29) a fait connaître ses attentes à travers des conférences de presse ou lors d'émissions à la radio ou FR3, des rencontres avec les chefs de file des principales listes. Dés septembre, des contacts seront pris avec les nouveaux élus afin de reprendre les dossiers en suspens : la situation de la MDPH, les contrôles d'effectivité de la PCH, le manque de place en foyer d'adultes et en IME. Il faudra également relancer les objectifs fixés par le 5ème schéma du Conseil départemental. Des groupes de travail ont déjà été créés sur la parentalité et l'habitat inclusif mais des sujets importants tels que le droit au répit des aidants, l'aide à domicile, les transports adaptés en zones rurales n'ont pas avancé.

Béatrice Lebel

Les missions du CAPFD et du CAPFR

Par délégation du Conseil d'Administration d'APF France handicap, les membres du Conseil APF de Département (CAPFD) et ceux du Conseil APF Régional (CAPFR) sont garants au niveau de leurs territoires respectifs de la mise en œuvre des orientations associatives « Accueillir et Accompagner », « Représenter et Revendiquer » « Dynamiser et Développer » et des politiques nationales.

Le CAPFD veille et participe à la mise en œuvre :

- Des actions de proximité essentielles : l'accueil individuel, l'animation de groupes, l'accompagnement dans les projets de vacances, le lien associatif entre les acteurs APF, l'animation de la démocratie interne, les actions locales de ressources, les représentations externes et les actions d'intérêt collectif ;
- Des actions de proximité possibles en fonction de ses moyens : les groupes initiatives, thématiques, ou éthiques, les activités de loisirs et séjours de vacances, l'innovation...
- De l'engagement associatif : les adhésions et la mobilisation de volontaires ;
- La présence locale d'APF France handicap : les groupes relais, leurs activités et animations ;
- Le développement des actions et des ressources.

Le CAPFR s'assure au niveau régional de la solidarité et de la coopération entre les acteurs des actions associatives (les délégations départementales) et du médico-social (les établissements et services) pour garantir la mise en œuvre des actions de proximité dans chaque territoire et des actions à mener en commun entre eux. Il définit les orientations politiques régionales dans les domaines de la représentation politique, de la vie associative, le soutien et l'accompagnement des acteurs associatifs et le développement de la présence d'APF France handicap. Vos représentants au CAPFR Bretagne : Pascale Terrom et Philippe Le Tallec.

Denis Langlet

Le transport de porte à porte dans le Finistère

Si dans les zones rurales, il n'existe toujours pas de services de transport de porte à porte adaptés aux personnes à mobilité réduite, des communautés de communes s'en sont dotées, à l'instar de Brest Métropole (ACCEMO) de Quimper Bretagne Occidentale (HandiQUB), de Concarneau Cornouaille Agglomération (HEP'CO), de Quimperlé Communauté (MOBIBUS), de Morlaix Communauté (FLEXO). Certains de ces services de transport proposent d'ailleurs de belles avancées comme ACCEMO à Brest-Métropole, avec un service en soirée jusqu'à 1 h du matin, 7j/7.

Au fil des ans, ces services connaissent un vrai succès, mais avec le revers de la médaille : une inadaptation de l'offre à la demande. Le nombre de refus augmente, entraînant des décisions de la part des gestionnaires qui tendent à exclure une partie de leur clientèle. Ainsi, ACCEMO, HEP'CO refusent les transports sanitaires dès lors que ceux-ci sont remboursés par la Sécurité Sociale. ACCEMO allait même plus loin en refusant tous les transports médicaux même ceux qui ne sont pas remboursés par la Sécu. Des usagers devaient ainsi renoncer à des soins faute de pouvoir se rendre à des RDV médicaux. D'autres services tels que FLEXO, HandiQUB, tendent à refuser les usagers des ESAT.

Une mobilisation de l'APF France handicap a permis à ce jour de faire reculer certaines de ces sociétés, à l'exemple de la RAPT Dev à Brest qui accepte à nouveau toutes les demandes de transports, même médicaux. Cependant, à la rentrée scolaire, lorsque toutes les activités reprendront, le nombre de refus repartira à la hausse. Il faudra de nouveau se mobiliser pour que ces services se dotent de réels moyens matériels qui suivent la demande.

Les transports sanitaires dans le Finistère

Les transports sanitaires demeurent problématiques pour nombre d'entre nous dès lors que nous nous déplaçons en fauteuil roulant électrique. Dans l'incapacité de nous transférer dans un VSL, la seule solution qui demeure à ce jour est de faire appel à une ambulance et de demeurer sur un brancard tout au long de la consultation médicale, puisque le fauteuil roulant électrique ne peut suivre.

La solution idéale serait d'être transporté dans un véhicule type TPMR, permettant à la personne de voyager assise dans son fauteuil roulant, mais trop peu de sociétés de transports sanitaires en possèdent. Pourtant, un cahier des charges établi par la CPAM du Finistère existe, qui précise l'obligation pour la société d'adapter un véhicule pour le transport d'une personne à mobilité réduite. Mais ces sociétés préfèrent proposer une ambulance, solution bien plus rentable pour le transporteur.

Aujourd'hui, la situation est bloquée. Elle n'évoluera que lorsque les députés se saisiront de ce problème et légiféreront afin d'obliger les sociétés de transports sanitaires à se doter d'un ou de plusieurs véhicules TPMR.

5eme Schéma

Dans le cadre du 5ème schéma d'orientation voté par le Conseil départemental, celui-ci s'est engagé à réunir l'ensemble des Communautés de Communes du département avec les associations pour envisager la mise en place de mode de transports adaptés à toutes les personnes en situation de handicap dans tous les territoires de notre département.

Reprise des ventes

Préparez-vous à vous mobiliser pour la reprise de nos actions ressources ! Interrompues par le Covid, les ventes dans les galeries marchandes reprendront à la rentrée. Celle-ci financent les sorties, les activités de loisirs, les rencontres, qui elles aussi, ont repris.
Nous prévoyons aussi une vente de livres d'occasion à Quimper et à Brest.
Si vous voulez libérer vos étagères, donnez à la délégation vos livres **en bon état**.

Annie

Les Commissions d'Accessibilité

Depuis la loi de 2005, chaque commune de plus de 5000 habitants et chaque communauté de communes et d'agglo ont mis en place une commission sur l'accessibilité.

Pour rappel, leurs missions consistent à :

- dresser le constat de la mise en accessibilité dans les domaines de la voirie, du cadre bâti (bâtiment public et privé), du transport et des espaces publics pour permettre d'assurer une réflexion globale sur la chaîne de déplacement ;

- établir un système de recensement des logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;

- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal ;

- dresser la liste, par voie électronique, des établissements recevant du public qui ont élaboré un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

À cette fin, elles sont destinataires des projets d'Ad'AP, de leurs documents de suivi et des attestations d'achèvement des travaux.

Pour rappel, les Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé) ont été fixés pour une durée de 3, 6 ou 9 ans suivant les catégories d'ERP.

Depuis le 1er octobre 2017, l'intégralité des ERP sont dans l'obligation de mettre leur registre d'accessibilité à disposition de tous. Ce dernier, ayant pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de leurs locaux et prestations, contient de nombreux documents exigés au titre de l'Ad'AP.

Les agendas dont la durée est supérieure à 3 ans doivent assurer un suivi de l'avancement de leur agenda en réalisant un point de situation à 1 an et un bilan à mi-parcours.

Depuis les élections municipales de l'an dernier, qui ont conduit à des changements de dirigeants locaux, les commissions sur l'accessibilité peinent à se réunir à nouveau :

oubli ou désintérêt manifeste de nos élus ? La question reste posée.

Leur tenue est pourtant indispensable pour nous permettre de suivre l'avancement de l'accessibilité dans nos communes et de vérifier le bon respect du calendrier des Ad'AP.
Il nous faut donc réagir rapidement pour que l'accessibilité de nos territoires ne devienne pas l'otage de la pandémie ni le grand oublié des échéances à venir.

Marc Dufeil

Opération « Marche Attaque »

L'APF France handicap s'est mobilisée dans la semaine du 26 au 30 avril partout en France et particulièrement à Brest et Quimper.
L'objectif de cette mobilisation était d'alerter sur les difficultés de mobilité des personnes en situation de handicap et de rappeler que l'accessibilité est l'affaire de tous et une question de tous les jours.
La délégation avait choisi de s'installer face au théâtre Max Jacob à Quimper et devant les marches de la Mairie de Brest, de manière à illustrer les difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes à mobilité réduite.

War Zao : Béatrice, peux-tu nous dire comment tu as connu l'APF France handicap ?

Béatrice : Avant mon accident, je connaissais l'APF France handicap par le biais des sacs de collecte de textiles distribués dans les boîtes aux lettres.
Après mon accident, je me suis tournée naturellement vers l'association.

War Zao : à partir de quand as-tu milité à l'APF France handicap ?

Béatrice : En 2002, étant plus disponible, je me suis investie tout d'abord sur les questions d'accessibilité puis à partir de 2005 à la MDPH sur la défense des droits. Cela correspondait bien à ma formation professionnelle.

War Zao : Tu as ensuite intégré le conseil APF France handicap du département, est devenue représentante départementale. Aujourd'hui, tu tournes une page, pourquoi ?

Béatrice : En 2020, j'ai été élue au Conseil Municipal de la ville de Brest dans lequel je n'ai d'ailleurs pas souhaité prendre de responsabilité en lien avec le handicap.
Je suis en charge du bien-être animal pour la ville de Brest.
J'aurais pu rester au Conseil APF France handicap du département mais j'ai préféré me retirer complètement afin d'éviter les « conflits d'intérêt ».

War Zao : Qu'est-ce que tu retiendras de positif de ton expérience APF France handicap ? Et quels sont tes regrets ?

Béatrice : Tout d'abord, je garderai en mémoire les belles rencontres avec les salariés, les adhérents, les bénévoles et les beaux moments de convivialité et d'amitié lors des repas, des assemblées.
J'ai beaucoup apprécié la solidarité et l'entraide dans la délégation entre salariés, bénévoles, adhérents…
Aujourd'hui, je regrette certaines options prises par l'association, notamment le choix d'un responsable territorial et non plus départemental. Ceci met une distance entre la direction de la délégation et les adhérents.
De même, le Conseil APF France handicap de département tend à perdre de son pouvoir au profit d'un Conseil de Région.

War Zao : Quel est ton souhait pour l'avenir de l'APF France handicap?

Béatrice : Que les adhérents « reprennent la main » à travers un Conseil APF France handicap de département bien étoffé qui se donnerait pour objectif la défense des droits de tous, notamment des personnes les plus vulnérables.

Propos recueillis par Thierry Duval

Les adhérents APF France handicap ne sont pas en rade pour le départ du Tour.

Les Gwen ha Du sont de sortie pour le passage des coureurs à Quimper.

Retour sur les bons moments partagés à Saint Gildas de Rhuys.

L'équipe de la délégation départementale

◊ **Directrice territoriale :** Haude Vern
◊ **Cheffe de projet/défense des droits et revendications :** Angélique Reptin
Email de la délégation: *dd.29@apf.asso.fr*

À BREST

◊ Accueil : Lénaïg Le Bot
lenaig.le-bot@apf.asso.fr
◊ Animation: Gaëlle Cloatre
gaelle.cloatre@apf.asso.fr

À QUIMPER

◊ Accueil : Annie Mocaër
annie.mocaer@apf.asso.fr
◊ Animation: Jennifer Le Gluher
jennifer.le-gluher@apf.asso.fr

Le conseil APF France handicap du département (CAPFD)

Neuf adhérents élus définissent et mettent en œuvre les orientations de l'APF France handicap dans le département.

- **Représentant départemental** : Philippe Le Tallec.
- **Représentantes départementales suppléantes :** Pascale Terrom, Delphine Lozach.
- **Conseil Départemental APF France handicap 29 :**

Farid Kébir, Gilbert Rollet, Joseph Falhun, Daniel Derrien, Alexandre Rakotoarison, Jean-Luc Riot.

Les services et établissements APF France handicap du département

Kerlivet à Brest
Tél: 02 98 41 69 15
Hébergement, accueil temporaire, habitat groupé, accueil de jour.
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) départemental.

Keraman à Quimper
Tél : 02 98 65 11 11
Hébergement, habitat groupé, accueil de jour.

Enfance
SESSAD Brest - Tél : 02 98 47 63 83
SESSAD Quimper - Tél : 02 98 53 06 81
Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile.

Travail
ESAT de l'Odet à Quimper.
Tél : 02 98 90 29 24
APF 3iConcept à Briec de l'Odet.
Tél : 02 98 59 58 09

Cotisation 2021

Pour un mouvement plus fort, adhérez et faites adhérer.

à découper et à envoyer avec votre règlement à la délégation.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Commune : .....
Tél : ..... Email : .....

Cotisation simple : 25 € ☐ - Avec abonnement à Faire Face : 47 € ☐

>> Comité de rédaction – WAR ZAO
Annie Mocaër, Béatrice Lebel, Thierry Duval, Marc Dufeil, Jean-Michel Minot

En application de la loi du 6 janvier 1978 Informatiques et libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avertir.
Imprimé par nos soins.